## **WAXOYL AG**

#### 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 1 / 11

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Paint Cleaner, liquid

Numéro d'enregistrement

01-2119475515-33-XXXX

**IUPAC** 

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

EINECS/ELINCS

927-510-4

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

Solvant

## 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société WAXOYL AG

Seewenweg 5

4153 Reinach / SUISSE Téléphone +41-61-28177 94 Téléfax +41-61-28177 85 Site internet www.waxoyl.com E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@waxoyl.ch
Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

## 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

## 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 2 / 11

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques EINECS: 927-510-4

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE,

contient:

>=30% hydrocarbures aliphatiques

#### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

**Autres dangers** D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

#### **Substances**

Le produit est une substance.

Conc. [%]	Substance
100	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques
	EINECS/ELINCS: 927-510-4, Reg-No.: 01-2119475515-33-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT SE 3: H336 - Aquatic Chronic 2: H411

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

#### 3.2 Mélanges

Non applicable

## **WAXOYL AG**

## 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 3 / 11

## **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine Somnolence Vertiges Effets irritants

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse.

Dioxyde de carbone.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection,

vêtement de protection).

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

## **WAXOYL AG**

## 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 4 / 11

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aspiration sur l'environ de transformation.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.

Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

## 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 5 / 11

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

EINECS/ELINCS: 927-510-4, Reg-No.: 01-2119475515-33-XXXX

VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 400 ppm, 1668 mg/m³, TWA / VME; STEL/VLCT: 500ppm, 2085 mg/m³

**DNEL** 

Substance

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 2085 mg/m³.

Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 300 mg/kg

Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 149 mg/kg bw.

Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 149 mg/kg bw.

Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 447 mg/m³.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

**Protection des mains** 0,4mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle Vêtement de protection (EN 340)

**Divers** Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers.

Protection respiratoire En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération

insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Aucur

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou

limiter les émissions.

## 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 6 / 11

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide Couleur incolore Odeur caractéristique Seuil olfactif non applicable Valeur du pH Non applicable Valeur du pH [1%] Non applicable Point d'ébullition [°C] 90 - 100 Point d' éclair [°C] - 5

Inflammabilité (solide, gaz) [°C]Non applicableLimite inférieure d'explosion1 Vol.%Limite supérieure d'explosion7 Vol.%Propriétés comburantesNonPression de vapeur/pression de gaz6 - 8 (20°C)

[kPa]

- - - (-- - /

**Densité [g/ml]** ca. 0,71 (20 °C / 68,0 °F)

Densité de versement [kg/m³] Non applicable

**Solubilité dans l'eau** < 0,0026 g/L pratiquement insoluble

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

4,66

Viscosité 0,6 mm²/s (20°C)

Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

3,52

 Vitesse d'évaporation
 Non déterminé

 Point de fusion [°C]
 ca. - 90

 Auto-inflammation [°C]
 246 - 260

 Temp. de décomposition [°C]
 Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

## 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

#### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

## 10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

#### 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 7 / 11

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

#### SECTION 11: Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Substance

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

LD50, dermique, lapin: 2800 - 3100 mg/kg.

LD50, oral, rat: > 5840 mg/kg.

LC50, inhalatoire, rat: > 23,3 mg/l/4h.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Non irritant.

Non sensibilisant

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains

Pas de classification.

organes cibles – exposition répétée

Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés mutagènes.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Mutagénèse II n'e:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés tératogènes. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

....

Cancérogénèse

Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés cancérogènes. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'inge

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Aucun

## **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Substance

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques

LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 13,4 mg/l.

EC50, (24h), Pseudokirchneriella subcapitata: 10 - 30 mg/l.

EC50, (48h), Daphnia magna: 3 mg/l.

NOEC, (21d), Daphnia magna: 0,17 mg/l.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

Non déterminé

compartiments de l'environnement Comportement dans les stations

d'épuration

Non déterminé

Biodégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est potentiellement possible.

## **WAXOYL AG**

## 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 8 / 11

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

#### 12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

#### **Produit**

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en

vigueur.

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

070104\*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 3295

Transport fluvial (ADN) 3295

Transport maritime selon IMDG 3295

Transport aérien selon IATA 3295

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 9 / 11

## 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID

- Code de classification

- Etiquettes de danger

F1

<

- ADR LQ 1

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Hydrocarbures, liquides, nsa

Transport fluvial (ADN) Hydrocarbures, liquides, nsa

- Code de classification F1

- Etiquettes de danger





Transport maritime selon IMDG

Hydrocarbons, liquid, n.o.s. (Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)

- EMS
- Etiquettes de danger



F-E, S-D

- IMDG LQ

Transport aérien selon IATA

- Etiquettes de danger

Hydrocarbons, liquid, n.o.s.



## 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 3 (N)

Transport fluvial (ADN) 3 (N)

Transport maritime selon IMDG 3

Transport aérien selon IATA 3

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID

Transport fluvial (ADN)

Transport maritime selon IMDG

Transport aérien selon IATA

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID oui

Transport fluvial (ADN) oui

Transport maritime selon IMDG MARINE POLLUTANT

Transport aérien selon IATA oui

## **WAXOYL AG**

## 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 10 / 11

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2015/830; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014

**RÈGLEMENTS DE TRANSPORT** ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2020)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES

(FR):

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 100%

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## **SECTION 16: Autres informations**

## 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

#### 4153 Reinach

Date d'émission 13.11.2020, Révision 16.10.2020

Version 04. Remplace la version: 03

Page 11 / 11

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentrate

EC50 = Median effective concentration ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

## 16.3 Autres informations

Méthode de classification

Flam. Liq. 2: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. (D'après les données d'essais) Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires. (D'après les données d'essais)

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)

STOT SE 3: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Méthode de calcul) Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 3 supprimé: Propane-2-ol

SECTION 6 ajouté: En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

SECTION 12 ajouté: Le produit est facilement biodégradable.

SECTION 12 ajouté: Une bioaccumulation est potentiellement possible.

Copyright: Chemiebüro®